CONDOLEANCES

Des résolutions de condoléances ont été votées aux personnes ci-après par les cercles suivants:

Cl Champlain, No 108. Au Dr P. H. Bédard, à l'occasion de la mort de son frère; Cl. Maskinongé, No 39. A M. Wilfrid D. Lafrenière, à l'occasion de la mort de son épouse; Cl. Ste-Scholastique, No 162. A J. A. C. Ethier, à l'occasion de la mort de son épouse; Cl St-Louis, No 44. A M. G. A. Mailloux, à l'occasion de la mort de son frère Alphonse; Cl. St-Charles, No 10. A MM. Joseph et Alarie Dulude, à l'occasion du décès de leur mère; A M. Eugène Gravel, à l'occasion de la mort de sa belle-mère; Cl. Delorimier, No 112. A Madame E. Neveu, à l'occasion de la mort de son époux; A M. E. Pinsonnault, à l'occasion de la mort de son enfant; Cl. Dollard, No 163. A M. J. Goulet, à l'occasion de la mort de son fils.

ACCUSES DE RECEPTION

Montréal, 3 Février.

Monsieur L. J. D. Papineau, Sec.-Gén.

Cher Monsieur,

J'ai remis à Madame veuve E. Tourangeau, le chèque No 17460, au montant de $1,000, en réglement du certificat de dotation 32318.

Je suis autorisé par Madame Tourangeau, de présenter à l'Alliance Nationale, ses plus sincères remerciements pour l'exactitude et la promptitude employés par le Bureau Exécutif, dans le réglement de sa réclamation.

Bien à vous,

Bien à vous,

Votre dévoué,

RAOUL TOURANGEAU, S. P. C.

Ste-Geneviève de Batiscan.

23 Février 1910.

L. D. Papineau, Ecr.,

Sec.-Gén. Alliance Nationale.

Monsieur,

J'accuse réception d'un chèque de mille piastres, montant d'un certificat de dotation, dont mon frère feu F. N. Desaulnier, était titulaire. Veuillez accepter mes remerciements et en même temps mes félicitations de la promptitude à laquelle cette affaire a été réglée.

Votre dévoué,

FERDINAND DESAULNIER,

Bénéficiaire.

Cercle Ste-Geneviève de Batiscan, No 125.

Valleyfield, le 29 décembre 1909.

M. L. J. D. Papineau, S. G.

Alliance Nationale.

Monsieur,

J'ai bien reçu le chèque de cent piastres que l'Alliance Nationale m'a fait remettre, acompte de mon certificat de dotation, (No 32520), à titre de pension pour ma soixante-dixième année.

Veuillez agréer mes remerciements pour la célérité apportée dans le règlement de cette affaire.

Votre dévoué,

JOSEPH MONETTE.

LEOPOLD LAPLANTE,

Témoin.

CONSEIL GENERAL

Etat Financier

AU 31 MARS 1910.

CAISSE DE DOTATION

Recettes

Contributions, $18,792.31. — Intérêts, $1,547.46	$ 20,339.77
Balance	991,036.41
	$1,011,376.18

Déboursés

Bénéficiaires de — membres décédés,	$ 8,000.00
Invalides, $500.00. — Pension, 70 ans, $250.00	750.00
Cse Gén., (5%), $939.62.—Divers, $...	939.62
Balance	$1,001,686.56
	$1,011,376.18

CAISSE CENTRALE DES MALADES

Recettes

Contributions, $1,461.16.—Intérêts, etc., $111.04	$ 1,572.20
Balance	31,826.64
	$ 33,398.84

Déboursés

Indemnités, $1,955.33.—Remboursement,	$ 1,955.33
Divers, $52.00.—Cse Gén., (5%), $73.06	125.06
Balance	31,318.45
	$ 33,398.84

CAISSE D'EPARGNE DES CERCLES

Recettes

Dépôts, $600.60. — Intérêts, $109.00	$ 709.60
Balance	70,025.88
	$ 70,735.48

Déboursés

Cercles,	$.....
Balance	70,735.48
	$ 70,735.48

CAISSE GENERALE

Recettes

Cse. Dot. et Mild., (5%)	$ 1,012.68
Rétrib., $359.50. — Drt. et Hon., $85.25	444.75
Revue, $21.67. — Fournt., $240.88	262.55
Assce. Off., $6.29. — Divers, $148.18	154.47
	$ 1,874.45
Balance	$ 6,395.41
	$ 8,269.86

Déboursés

Poste, etc., $105.80. — Papeterie, etc., $42.41	$ 148.21
Loyer, $125.00. — Salaires Empl. Bur., $776.23	896.23
Divers, (Bur.) $59.50. — Off. Gén. (Rémunr.), $341.68	401.18
Fournitures, $15.00. — Revue, $82.89	97.89
Organisation, $10.12. — Propagande, $734.18	744.30
Inspection, $505.13. — Enquêtes, $60.15	565.28
Remboursement, $12.00.—Divers, $54.00	66.00
Mobilier, $..... — Session, C. G.$	.....
Assurance garantie officiers cercles et B. P.	649.25
	$ 3,568.34
Balance	$ 4,701.52
	$ 8,269.86

RESUME

Caisse de dotation, surplus	$1,001,686.56
Caisse des Malades, surplus	31,318.45
Caisse d'Epargne, surplus	70,735.48
Caisse Générale, surplus	4,701.52
	$1,108,442.01

Placements des Fonds

Fabriques	$ 54,900.00
Municipalités scolaires	47,490.64
Municipalités	36,000.00
Prêts Hypothécaires	935,486.50
Dépôt, Gouvernement, N.-B.,	10,000.00
Immeuble	30,915.52
Cercles	60.00
	$1,114,852.66
Cercles, etc. Surplus remises, $660.62	6,410.65
Banques, avance pour compléter prêts hypothécaires, $5,750.03	
	$1,108,442.01

Attesté, à Montréal, 31 mars 1910.

L. J. D. PAPINEAU,
Secrétaire-Général.
ALFRED ST-CYR,
Trésorier-Général.

Certifié correct.
O. BOURDON,
J.-A. MIGNAULT, Auditeurs.

AVIS AUX MEMBRES MALADES

Formalités à remplir

1—AVIS DE MALADIE (formule No 5)

Cet avis doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, si le membre malade est inscrit à une caisse locale des malades (art. 257, 262, 263 des statuts); lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est donné au Secrétaire-général et doit être accompagné d'un certificat de médecin attestant les nature et cause de la maladie.

La période antérieure à la date à laquelle cet avis est expédié ne donne lieu à aucune indemnité. La formule No 5 est reproduite dans la version imprimée des statuts, immédiatement avant la table des matieres; elle est aussi reproduite dans la plupart des livrets de reçus des membres, sur des feuillets imprimés et perforés qui peuvent être détachés de ces livrets pour donner l'avis requis.

2—CERTIFICAT DE MEDECIN (formule No 5B)

Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 30 jours, au moins par les membres malades inscrits à la Caisse Centrale des malades (265) et aussi par ceux inscrits à la Caisse Locale des malades qui résident ou séjournent en dehors d'une circonscription de visite (art. 261 et 263). Ceux qui négligent de fournir ce certificat tel que requis, sont déchus du droit de réclamer l'indemnité depuis la date du dernier certificat présenté. La Société a intérêt à suivre ses malades et à être renseigné convenablement, au moins tous les mois, sur leur état de santé.

3—RECLAMATION (formule No 5A)

Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée,—et produire un certificat du Médecin (5B), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée.—Lorsque le membre réside ou séjourne en dehors d'une circonscription de visite, il doit aussi appuyer sa réclamation d'un certificat du curé ou d'un juge de paix (formule 5C).

Le membre qui est inscrit à la Caisse Centrale des Malades et qui réside dans la paroisse où son cercle ou bureau de perception est établi, doit communiquer sa réclamation, à son cercle ou au Comité de Surveillance de son B.P. pour approbation, avant de l'adresser au Conseil Général.

4—ARTICLE DES STATUTS A CONSULTER.

(A) Pour Caisses locales des malades: 208, 208A, 247, 253, 254A à 264.

(B) Pour Caisse Centrale des malades: 247, 249, 254A, 255, 258, 259, 260, 265 et 266.

5—FORMULES (où se le procurer)

Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 5C, au besoin et lorsque requis. Ils se font un devoir de prêter assistance à leurs membres malades pour qu'ils remplissent convenablement les formalités nécessaires.

Les membres du bureau de perception doivent s'adresser ar Secrétaire général. Toutefois, les percepteurs de ces bureaux doivent toujours avoir en main des exemplaires de toutes les formules dont les membres de ces bureaux peuvent avoir besoin.

CERCLE SUSPENDU

Le Cercle St-Benoit, No 87, est suspendu depuis le 1er mai, pour défaut de transmission en temps requis, de ses rapports et remises de mai 1910.

En Europe, on sait faire les différences surtout à propos de l'anglais parlé en Amérique. Témoin cette pancarte affichée, tout récemment à Venise: "Ici on parle anglais, l'on comprend l'américain.

CARTES DE CERCLES

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville, paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété.

Pour ce qui est des officiers, s'ils ne demeurent pas en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, on ne mentionnons pas l'adresse.

ABREVIATIONS. — Cl. signifie Cercle; Sb. P., Substitut du P. G.; S. A., Sec.-Archiviste; S. F., Financier; Md.-E., médecin-examinateur.

Le coût de l'insertion d'une carte est de $1.00 par ligne ou partie de ligne d'imprimé.

No 1—CL. ST-JOSEPH, Montréal: Prés. Joseph card, 557 St-Antoine; Md.-E., G. Larin, 383 St-D S. A. O. Bourdon, 201 Versailles; S. F., Ant. G 115 Chatham. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs sous-sol, église St-Joseph.

No 3—Cl. BEAUHARNOIS; Jos. Fortier, S.A.; Leduc, S.F. Réunions, 2e mardi, 8 hrs p.m. Salle V

No 5—C. VILLE MARIE, Montréal; S.A., Ed. let, 2326 St-Jacques; S.F., D. Deschamps, 754 R S. J. Girard, Md.-Ex., 806 Dorchester O., Tél. Up Réunions 2e et 4e mardis, 8hrs p.m. salle Raby, 9 Fulford.